

# I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

## Soins de Santé

Circulaire OA n° 2019/186 du 17 juin 2019

62/1264

63/1245

En vigueur à partir du 1 avril 2019

## Instructions comptables et statistiques ; protocole 3 ; 1/04/2019.

La circulaire OA 2019/159 publie une nouvelle convention entre le Comité de l'Assurance soins de santé de l'INAMI et des projets de soutien aux personnes ayant des besoins complexes de soins et d'aide.

L'impact de cette convention sur le plan comptable est le suivant :

### a) 23 nouveaux pseudo-codes :

794474	Module initial
794496	Case management basse intensité – médecin généraliste – séance (ambulante)
794500	Case management basse intensité – médecin généraliste – séance (hospitalisé)
794511	Case management basse intensité – médecin généraliste – support (ambulante)
794533	Case management basse intensité – infirmier – séance (ambulante)
794544	Case management basse intensité – infirmier – séance (hospitalisé)
794555	Case management basse intensité – infirmier – support (ambulante)
794570	Case management basse intensité – assistant social – séance (ambulante)
794581	Case management basse intensité – assistant social – séance (hospitalisé)
794592	Case management basse intensité – assistant social – support (ambulante)
794614	Case management haute intensité – médecin généraliste – séance (ambulante)
794625	Case management haute intensité – médecin généraliste – séance (hospitalisé)
794636	Case management haute intensité – médecin généraliste – support (ambulante)
794651	Case management haute intensité – infirmier – séance (ambulante)
794662	Case management haute intensité – infirmier – séance (hospitalisé)
794673	Case management haute intensité – infirmier – support (ambulante)
794695	Case management haute intensité – assistant social – séance (ambulante)
794706	Case management haute intensité – assistant social – séance (hospitalisé)
794710	Case management haute intensité – assistant social – support (ambulante)
794732	Suivi ergothérapeutique – séance (ambulante)
794754	Suivi ergothérapeutique – support (ambulante)
794776	Suivi psychologique – séance (ambulante)
794791	Suivi psychologique – support (ambulante)

dépenses – cas (=nombre de forfaits) – pas de jours – pas de cas ticket modérateur – pas de jours ticket modérateur.

**b) 5 nouveaux pseudo-codes supplémentaires :**

Dans l'avenant à cette convention, 5 nouveaux pseudo-codes supplémentaires sont prévus sur base de la note CSS 2019/125:

794813	Suivi ergothérapeutique – session de groupe (ambulant)
794835	Suivi psychologique – session de groupe (ambulant)
794850	Visite de contrôle de nuit (ambulant)
794872	Education aux soins (ambulant)
794894	Sessions de groupe aidants de personnes avec démence (ambulant)

dépenses – cas (=nombre de forfaits) – pas de jours – pas de cas ticket modérateur – pas de jours ticket modérateur.

**c) Date d'application :**

Les 28 pseudo-codes susmentionnés, qui ne peuvent être facturés que sur papier, sont applicables pour les prestations à partir du 1/04/2019.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

A. Ghilain  
Directeur général a.i.

Annexes : nihil